



Pro Musicis

le Partage de la Musique

François Lafaye, président - Josée Caderas, vice-présidente - Michel Avenas, secrétaire général

Jean-Claude Casadesus, parrain de Pro Musicis : "La musique est le plus court chemin d'un cœur à un autre"

Tout en accomplissant une belle action, voici l'opportunité pour profiter de la déduction fiscale à 66 % de vos dons et de votre adhésion et pour la Saison 2025.2026. Soutenons l'excellence musicale et le Partage, une association animée et gérée uniquement par des bénévoles, des dépenses scrupuleusement contrôlées : merci de tout cœur pour votre soutien sans faille, chers amis, bienfaiteurs, adhérents et fondations. Grâce à vous 11 Lauréats du Prix international Pro Musicis déploieront leur immense talent Salle Cortot, puis en 12 concerts de "Partage" avec ceux qui vivent dans le handicap ou la dépendance. **En cette période troublée, la musique répond mieux que jamais au besoin de beauté et d'espérance de chacun, et plus encore pour les "oubliés", dont les enfants handicapés.** Ils ont un besoin vital de l'imaginaire qu'ils approchent en concerts de Partage, ainsi que de l'estime d'eux-mêmes qu'ils se créent en classes "Enfants de Bach" animées par l'artiste Pro Musicis. **En leur nom, une immense gratitude pour votre générosité.**

François Lafaye, président

Josée Caderas vice-présidente

BULLETIN D'ADHÉSION pour devenir membre de l'Association Pro Musicis

Nom et prénom

Adresse

Adresse courriel (*)@.....

Adhère en tant que Membre Actif / Bienfaiteur (rayer la mention inutile)

Montant de la cotisation

Date et signature

(*) Pro Musicis vous garantit naturellement la confidentialité de cette adresse réservée aux rappels des annonces de concerts ainsi qu'à quelques informations sur la vie de l'Association.

Votre adhésion vaut pour la Saison musicale 2025 – 2026 (de septembre à juin) et vous donne droit à réduction de 5 euros sur le prix des entrées aux concerts publics.

MEMBRE ACTIF

- Une personne : 70 euros (coût réel 23,8 euros après déduction fiscale)
- Couple : 100 euros (coût réel 34 euros après déduction fiscale)

MEMBRE BIENFAITEUR

- Une personne : 160 euros (coût réel 54,4 euros) - Couple : 285 euros (coût réel 96,9 euros)

Merci de bien vouloir envoyer votre chèque à l'ordre de "Pro Musicis" à :

Pro Musicis 49 rue Héricart - 75015 Paris

Vous pouvez aussi adhérer via le système ultra sécurisé **PayPal**, sur le site **www.promusicis.fr** : voir sur la page d'accueil la fenêtre "Adhérez" et signaler au besoin votre adhésion sur adhesionpromusicis@orange.fr

Les dons et cotisations sont fiscalement déductibles dans les conditions prévues par la loi. Un reçu fiscal vous sera envoyé dès réception de votre envoi. Un très grand merci d'avance !

POUR INFORMATION, IBAN PRO MUSICIS : FR76 1027 8060 3700 0210 6930 124 BIC CMCIFR2A